



SESSION
25/03/2024

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20240325-DELIB2024_023-DE

S'LO

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Quatre, le vingt-cinq mars dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 19 mars 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : 24

Absents : 5

Pour : 26

Abstentions : 0

Contre : 0

Présents (24) : C. Bayle, A. Bornes, R. Buard, J. Chabaud, A. Chezeau, R. Dersi, P. Diatta, V. Faure-Pinault, M. Galiana, S. Garreaud, B. Gleyze, G. Griffe, C. Guillot, J. Heyndrickx, M. Jouve, A. Laville, N. Mazellier, A. Mazeyrat, J.P. Michel, B. Noël, O. Peverelli, N. Segueni, P. Tolfo, M. Vallon.

Excusés avec pouvoir (2) : A. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), S. Lorenzo (pouvoir à A. Laville).

Excusée sans pouvoir (1) : Mme Gaillard.

Absentes (2) : Mme Keskin, Mme Valla.

Secrétaire : M. Chezeau

Objet : Salle Paul Avon : Approbation du programme de maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation / rénovation du plafond et du sas d'entrée

Monsieur Le Maire rappelle que la salle Paul Avon, comme bien d'autres équipements de la commune, a été affectée par le séisme du 11 novembre 2019.

De nouveaux désordres sont apparus au cours de l'année 2023 et l'étude de diagnostic réalisée par le Bureau d'Etudes Alpes Contrôles a mis en évidence des mouvements de sols qui auraient fragilisé progressivement la fixation du faux-plafond de la salle et déformé le sol et les murs du sas d'entrée.

Des premiers travaux de mise en sécurité et de consolidation ont été entrepris en septembre 2023. Il convient, néanmoins, d'envisager une opération de rénovation complète afin de reprendre les désordres constatés et sécuriser le plafond.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les conclusions du diagnostic confié au Bureau d'Etudes Alpes Contrôles ;

Considérant la nécessité d'engager les travaux de sécurisation du plafond et du sas d'entrée de la salle Paul Avon ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

APPROUVE le programme des travaux de sécurisation / rénovation du plafond et du sas d'entrée de la salle Paul Avon dont le montant est estimé à 120 000 € H.T.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20240325-DELIB2024_023-DE

S'LO

DONNE POUVOIR au Maire pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Aurélien CHEZEAU



RENOVATION PLAFOND SALLE DES FETES PAUL AVON + SAS ENTREE PRINCIPALE

PROGRAMME



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ET SITUATION DU PROJET	3
2. PLANS.....	4-5-6
3. ACTEURS DE L'OPERATION	7
4. CONTRAINTES	8
5. COUT ET CALENDRIER.....	8
6. MISSION CONFIEE AU MAITRE D'ŒUVRE.....	9

1- INTRODUCTION ET SITUATION DU PROJET

En novembre 2019, la Commune du Teil a subi d'importants dommages lors du séisme qui s'est produit en Ardèche et en Drôme. Cet événement a considérablement dégradé et détruit le bâti.

Les bâtiments communaux dont la salle des fêtes Paul Avon n'ont pas été épargnés.

L'ensemble des bâtiments a, dans un premier temps, été diagnostiqué visuellement, certains présentant des désordres sévères ont été depuis détruits ou rénovés. Concernant la salle Paul AVON, suite à l'avis technique (Véritas) quelques travaux ont été réalisés (remise en place de dalles de faux plafond dans la partie buvette, reprise joint de dilation entre partie buvette et salle principale).

Aucun désordre visuel n'avait été révélé au niveau du plafond de la salle principale, Pourtant, en aout 2023 une plaque de faux plafond s'est décrochée et plusieurs autres ont bougées.

Un diagnostic a alors été commandé à un BE (Alpes Contrôles).

Les conclusions de ce rapport amène à penser que les mouvements de sols créés par le séisme ont potentiellement affaiblis la structure porteuse du faux-plafond de la salle, et depuis, les diverses vibrations, mouvements et dilatations aussi faibles qu'ils soient, ont pu entraîner la rupture de certaines fixations.

En parallèle, ce rapport préconisait dans un premier temps, et ce afin de permettre l'utilisation de la salle, une intervention de consolidation et de maintien des éléments de plafond et dans un second temps une rénovation complète du plafond.

Vu la complexité de la structure, l'entreprise Piovesan, titulaire de ce lot lors de la réalisation du plafond en 2010 est intervenue, à notre demande, en septembre 2023 afin de remettre en place les plaques retirées et installer des cornières pour maintenir l'ensemble.

Le projet prévoit aussi de reprendre les désordres au niveau du sas de l'entrée principale.

En effet, des fissures déjà présentes avant le séisme se sont accentuées à la suite de celui-ci.

Fissures et déformations importantes au sol et aux murs.

Après un diagnostic technique, le remplacement de la porte d'entrée principale pourra éventuellement être envisagé.

2- PLAN DE SITUATION - PLAN DE MASSE

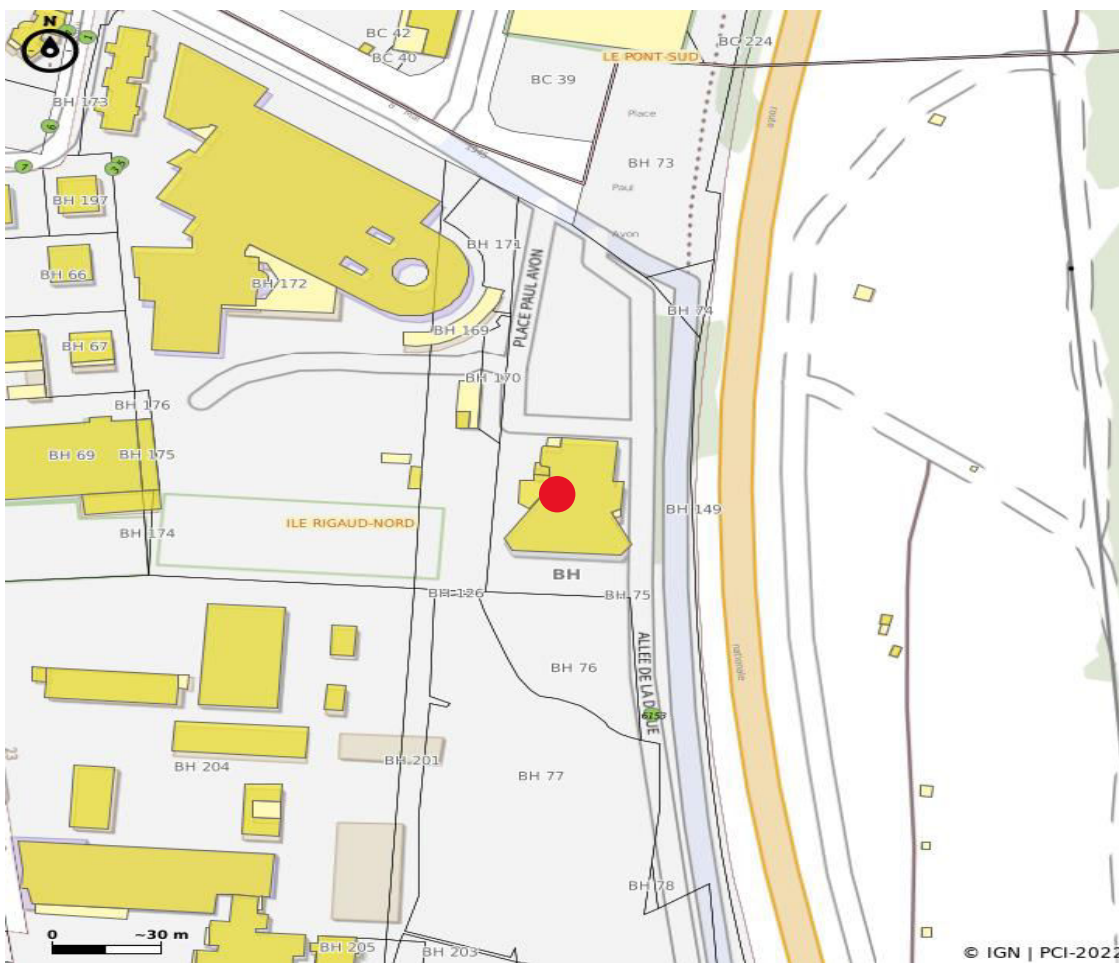
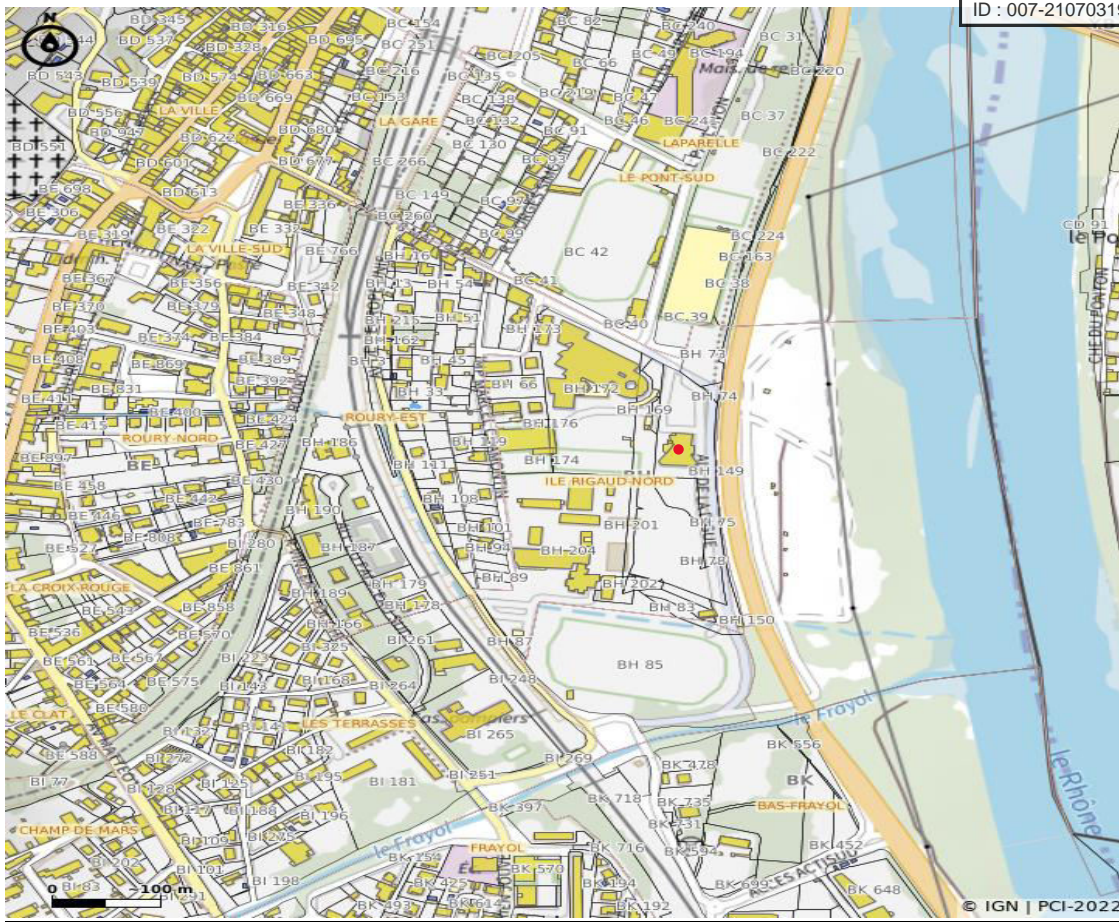
Envoyé en préfecture le 27/03/2024

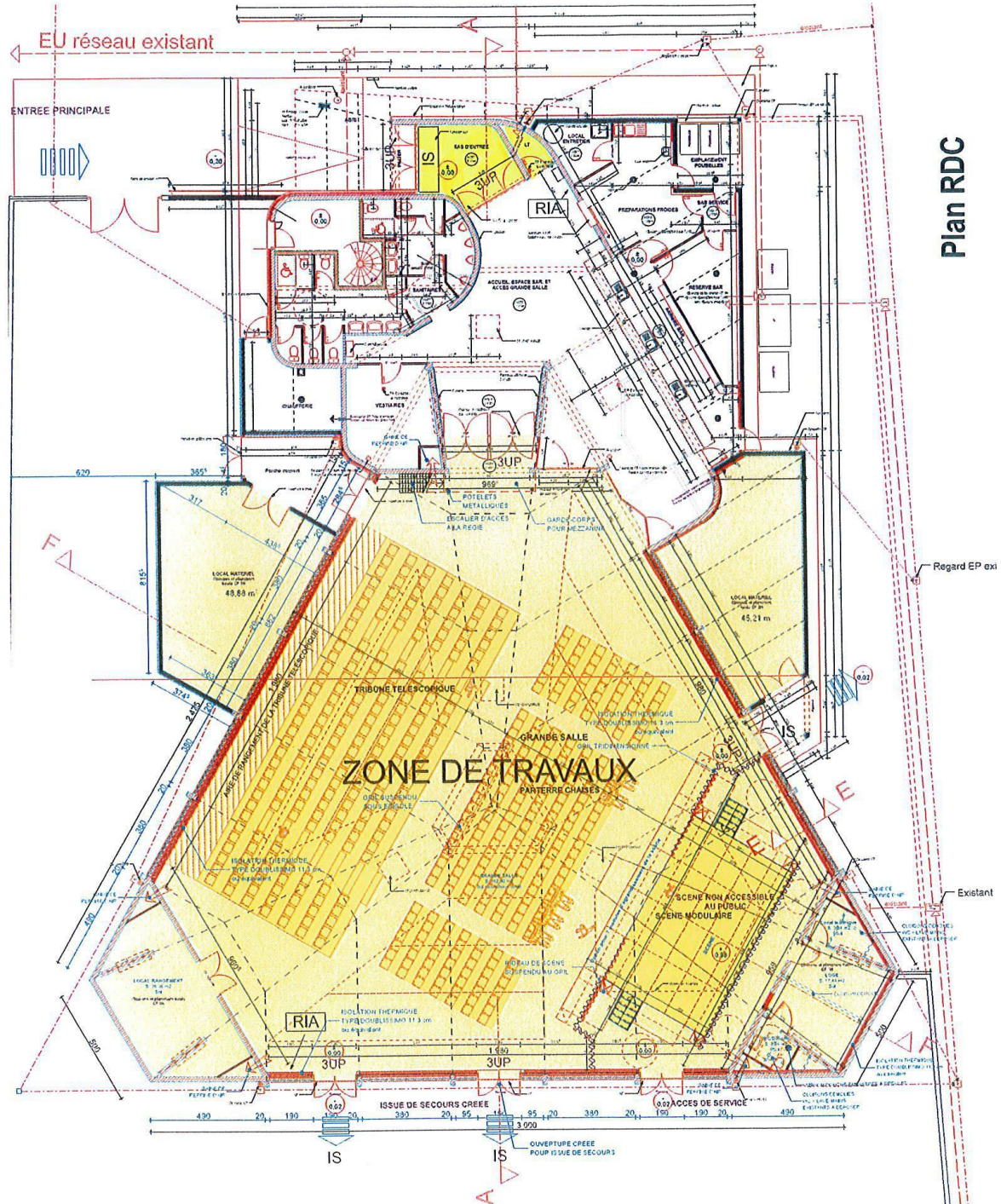
Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 007-210703195-20240325-DELIB2024_023-DE





Plan RDC

3- ACTEURS DE L'OPERATION

La Commune du Teil, maître d'ouvrage

Le projet sera conduit par un **groupement de maîtrise d'œuvre**, comprenant à minima les compétences professionnelles suivantes :

- Architecte diplômé d'état HMONP, DPLG ou équivalent, inscrit à l'ordre national des Architectes ;
- Bureau d'études acoustique ;
- Bureau d'études thermique ;
- Bureau d'études structures ;
- Economiste de la construction ;

Le **groupement de Maîtrise d'œuvre** sera chargé d'une mission de base, avec EXE et mission complémentaire OPC. Le projet étant une réhabilitation, la maîtrise d'œuvre devra faire un relevé du bâtiment existant et réaliser un diagnostic, permettant de compléter les objectifs programmatiques.

Un **contrôleur technique** sera chargé d'une mission de base portant sur la sécurité des personnes, la solidité des ouvrages et des missions complémentaires comme l'accessibilité.

Un **coordonnateur SPS** sera missionné pour une coordination telle que définie dans le décret 94.1159 du 26 décembre 1994 pour une opération de la catégorie 2.

4- CONTRAINTES

Contraintes de planning

La contrainte principale, du fait de la préprogrammation d'utilisation de la salle, sera de réaliser les travaux impérativement pendant les mois d'été 2024.

Contraintes Réglementaires

Le projet dans son ensemble devra respecter les règles fondamentales de la construction en vigueur et en particulier les documents à caractères généraux tels que :

- Le cahier des clauses techniques générales (CCTG) applicables aux marchés publics de travaux.
- Les normes françaises (NF) éditées par l'association française de normalisation (AFNOR).
- Les agréments ou avis du centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).
- Le code de la construction et de l'habitation.
- La réglementation thermique relative aux équipements et caractéristiques thermiques dans les bâtiments publics.
- La réglementation acoustique
- Les textes relatifs à l'accessibilité des équipements aux personnes atteintes d'un handicap.
- La réglementation relative au risque sismique : la commune du Teil est classée en zone de sismicité 3 (modérée).
- **ERP ET INCENDIE** : Le projet respectera les réglementations relatives à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique : l'établissement est classé en ERP de **type L, N 2^{ème} catégorie**.

5- ESTIMATION ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'OPERATION

Estimation de l'opération :

Chiffrage pour la rénovation (coût travaux) s'élève à 120 000 Euros/HT

Calendrier prévisionnel :

Les travaux débuteront en juillet 2024 :

- Consultation de la maîtrise d'œuvre : janvier 2024
- Etudes de maîtrise d'œuvre : février/avril 2024
- Consultation des entreprises : mai 2024
- Travaux : démarrage en juillet 2024
- Livraison souhaitée : septembre 2024

6- MISSION CONFIEE AU MAITRE D'OEUVRE

Le présent marché a pour objet de confier au maître d'œuvre tout ou partie des éléments de mission ci-après.

Mission	Abréviation
Etudes d'esquisse	ESQ*
Etudes d'avant-projet sommaire	APS*
Etudes d'avant-projet définitif	APD*
Etudes de projet	PRO*
Assistance à la passation des contrats de travaux	ACT*
Etudes d'exécution	EXE
Direction de l'exécution des travaux	DET*
Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement	AOR*
Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination	OPC